



DECLARATION DE SEVILLE

SUR LE RÔLE DES COLLECTIVITÉS LOCALES ET RÉGIONALES EUROPÉENNES FACE AUX MIGRATIONS

Adoptée par le Comité Directeur du CCRE
Séville, le 23 octobre 2006

Nous, maires et élus représentant les collectivités locales et régionales d'Europe, rassemblés au sein du Comité Directeur du Conseil des Communes et Régions d'Europe à Séville, Espagne, le 23 octobre 2006,

Rappelant que la question de l'immigration est avant tout une question qui concerne des êtres humains ;

Affirmant que dans tous les cas, les principes fondamentaux de respect des droits humains et de la dignité humaine ainsi que les valeurs de l'Union européenne doivent s'appliquer ;

Conscients de l'augmentation des flux migratoires vers l'Europe, et souvent au cœur même de l'Europe ;

Soulignant la nécessité de politiques adaptées et d'une réelle coordination au niveau européen afin de traiter les causes, les processus et les conséquences d'une migration de large échelle, y compris pour les Etats qui sont le plus affectés par des flux migratoires non planifiés provenant d'autres continents ;

Reconnaissant que ces flux migratoires sont le résultat de motivations très variées, y compris sur le plan économique, humanitaire et politique ;

Conscients que l'Europe est confrontée à des changements démographiques majeurs comportant de profondes conséquences économiques et sociales, et du fait que le rôle des migrations comme l'une des réponses à ce défi - non seulement pour la mise en œuvre effective de l'Agenda de Lisbonne - doit être évalué avec attention dans cette perspective ;

Conscients que les politiques européennes sur les migrations se doivent d'éviter de créer des effets négatifs sur les systèmes économiques et sociaux des pays en développement ;

Déclarons ce qui suit :

1. L'adoption d'une politique européenne de migration est un élément essentiel qui aidera les collectivités territoriales à mettre en œuvre des politiques locales efficaces ;

Cette politique doit de plus être étroitement liée avec un ferme engagement à mettre en œuvre des politiques de co-développement des pays d'origine et de transit des migrants, comprenant des partenariats locaux et régionaux ;

2. Les collectivités locales et régionales, à travers l'Europe, répondant au nombre grandissant de migrants désireux de s'installer dans nos villes et communes, ont un rôle essentiel à jouer dans ce domaine, notamment par la mise à disposition des services publics essentiels, et par la mise en œuvre de politiques promouvant l'intégration, la cohésion et la tolérance ;
3. Bien que ce rôle soit d'une signification particulière pour les villes et régions de grande dimension en Europe, il acquiert une importance croissante pour une majorité de nos villes et collectivités locales ;
4. Le défi qui consiste à gérer de façon réussie l'arrivée, sous des formes diverses, de migrants, requiert un haut degré de coordination et de partenariat entre les différents niveaux de gouvernements - européen, national, régional et local - et ce à travers les différentes sortes d'autorités publiques ;
5. Les collectivités territoriales doivent avoir les compétences nécessaires leur permettant de mener leurs tâches de façon efficace, et ce afin de permettre une intégration réussie des migrants et de leurs communautés ;
6. Les systèmes nationaux de financement des collectivités locales doivent en particulier permettre que les coûts de la gestion de ces migrations, et notamment de l'accès aux services publics, soient pleinement pris en compte, y compris la nécessité de l'assistance financière à court terme dans les cas d'urgence ou de développements très rapide ;
7. De nombreux exemples de bonnes pratiques par les collectivités locales promouvant l'intégration des migrants dans leur vie quotidienne et leur économie existent et constituent autant de références ; certains pays ont par exemple d'ores et déjà reconnu le droit de vote aux immigrés pour les élections locales ;
8. Nous demandons de ce fait au Conseil des Communes et Régions d'Europe, en coopération avec la Commission européenne et le CPLRE, d'organiser des activités en 2007 permettant l'échange d'expérience dans le domaine de l'intégration des migrants dans nos communautés, et ce dans le contexte de l'Année européenne de l'égalité des chances pour tous.

